

Initiatives parlementaires

• (1805)

M. Hoepfner: Est-ce qu'ils ont une allocation?

M. Boudria: Le député d'en face parle d'allocation. Je n'en ai pas. Je n'ai pas droit à une allocation. Il ne sait peut-être pas cela, mais je n'y ai pas droit parce que je n'ai pas deux résidences.

M. Hoepfner: Et vos allocations de voyage?

M. Boudria: Tous ceux qui voyagent pour leur travail sont remboursés de leurs frais de voyage. C'est la norme. Le député d'en face le sait bien.

Les gens qui oeuvrent dans le secteur de l'enseignement, les gens qui se déplacent d'une école à l'autre touchent une allocation de déplacement. Le député connaît la réponse à toutes ces questions. Il veut faire le drôle. J'ose espérer qu'il en sait plus qu'il n'en donne l'impression ce soir. Sinon, c'est une cause désespérée.

À un moment donné, peut-être pas au cours de la présente législature, car je ne vois pas comment on pourrait le faire, j'aimerais que l'on se penche sur toute la question de la rémunération des députés. Deux rapports présentés au cours cette législature ont recommandé une augmentation globale des indemnités. Bien sûr, cela ne se fera pas.

Il y a même un parti qui prétendait que les députés devraient subir une réduction de 15 p. 100. Certains ont souscrit à ce principe, d'autres ont fait semblant et d'autres encore n'en ont rien fait. Nous n'avons jamais su qui a fait quoi. Le plan a finalement été abandonné parce que ça ne marchait pas. La population a été dupée.

Certains d'entre eux disaient qu'ils n'utilisaient pas la partie non imposable de leur rémunération. Cependant, une fois que les pensions des députés ont été revues à la baisse, ils ont dit qu'ils allaient garder leur pension pour créer leur propre régime de retraite.

Les sermons du Parti réformiste sur le sujet n'étaient pas tout ce qu'il y a de plus sincères.

[Français]

Il m'a fait plaisir de prendre la parole sur ce projet de loi qui vise à exiger la réduction de l'indemnité de session des députés d'un montant égal à l'ensemble des pensions de retraite qui sont financées par le public.

Mais il y a des éléments qui ne sont vraiment pas clairs dans la proposition du député. Premièrement, il y a des régimes de pension publics qui ne sont pas financés par le public. C'est un premier élément.

Il y a des corps dans ce pays qui ne sont ni publics, ni privés, c'est-à-dire que ce sont des entités qui sont, comment dirais-je, presque entre les deux; donc il y a tout ce groupe-là. Et finalement, bien sûr, même si une pension est publique, cela ne veut pas nécessairement dire qu'elle est subventionnée par l'État ou par la juridiction publique en question.

Je n'ai personnellement pas l'intention d'appuyer ce projet de loi et j'invite mes collègues parlementaires à faire de même.

[Traduction]

Le vice-président: Comme il n'y a pas d'autres députés qui souhaitent intervenir et que la motion n'est pas une affaire choisie pour un vote, l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée et l'article est rayé du *Feuilleton*.

[Français]

Conformément au paragraphe 38(5) du Règlement, la motion portant que la Chambre s'ajourne est maintenant réputée adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 10 heures.

(La séance est levée à 18 h 11.)